

Projet	Taux d'aide maximal	Cumul des aides gouvernementales	Montant de l'aide
Étude de faisabilité	<p>Contribution non remboursable 60 % des dépenses admissibles</p> <p>Pour l'embauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet ne peut pas dépasser un maximum de 50 % des dépenses admissibles en dépenses salariales. ▪ Ne peut excéder 40 % du salaire incluant les avantages sociaux pendant une période maximale de 1 an. 	<p>80 % des dépenses admissibles</p>	<p>Minimum : 15 000 \$ Maximum : 150 000 \$</p> <p>Cela inclut un :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximum de 25 000 \$ annuellement pour l'embauche d'un professionnel détenant un diplôme de professionnel, de technique ou de premier cycle ou l'équivalent dans le domaine de compétence requise par le travail. • Maximum 35 000 \$ annuellement pour l'embauche d'un professionnel détenant un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle (maîtrise ou doctorat) dans le domaine de compétence requis pour le déploiement du projet • Maximum de 300 000 \$ par entreprise jusqu'au 31 mars 2026 (fin du programme).
Autres projets	<p>Contribution non remboursable 50 % des dépenses admissibles.</p> <p>Pour l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet ne peut pas dépasser un maximum de 50 % des dépenses admissibles en dépenses salariales. ▪ Ne peut excéder 40 % du salaire incluant les avantages sociaux pendant une période maximale de 1 an. 	<p>70 % des dépenses admissibles</p>	